

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Pour la protection des jeunes mineurs, des personnes vulnérables et la sécurité de tous

Pourquoi une charte de bientraitance ?

Bénévoles du Rosaire (hospitaliers, commissaires, hôtesse, religieux...), nous sommes amenés à côtoyer de nombreux jeunes (lycéens, collégiens et primaires) et des pèlerins fragiles, âgés, malades ou handicapés, à Lourdes en octobre ou dans nos activités tout au long de l'année.

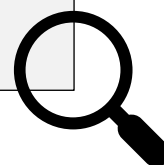
Dans les pas du Christ serviteur, ces missions nous obligent et nous engagent à être particulièrement exigeants et irréprochables ensemble, afin que le Pèlerinage et ces rencontres soient vécus dans la sérénité par tous, pèlerins en situation de vulnérabilité, jeunes et bénévoles. Il nous faut donc adopter individuellement et collectivement une attitude et des comportements ajustés, appropriés et responsables, conformes à l'Évangile.

Cela est essentiel pour le bien-être des personnes qui nous sont confiées et la sécurité de tous.

Quelle est la définition de la vulnérabilité ?

« Une personne vulnérable est soit un mineur, soit une personne qui, en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique, de son état de grossesse, ou d'une privation de liberté personnelle, se trouve dans un état qui **limite, même occasionnellement, sa capacité de compréhension ou de volonté, ou en tout cas de résistance** à un abus d'autorité, un abus de confiance ou un abus physique. »

*Charte de protection des mineurs et des personnes vulnérables
Diocèse de Tarbes et Lourdes / Sanctuaire de Lourdes*



Quelle est l'attitude juste et responsable attendue ?

- 1) **Accueillir, respecter et protéger chacun.**
- 2) **Manifester une égale bienveillance envers chacun en établissant des relations non exclusives, sans favoritisme, sans autoritarisme ni familiarité.** Cela s'applique aussi entre bénévoles.
- 3) **Adopter une attitude adaptée et convenable, dans notre langage, nos gestes et notre tenue vestimentaire.** S'abstenir de consommation de tout stupéfiant ou excessive d'alcool, de tabac, et **ne jamais en proposer à des mineurs.**
- 4) **Ajuster sa relation à l'âge et à la capacité de la personne côtoyée ainsi qu'à la situation.**
- 5) **Réfléchir à nos gestes, nos mots ou nos attitudes, qui peuvent être perçus différemment de notre intention de départ.**
- 6) **Proscrire les manifestations excessives d'affection, les paroles et gestes déplacés et inappropriés, afin d'éviter toute situation ambiguë.** Proscrire également les paroles irrespectueuses et les gestes violents.

7) Respecter la sensibilité, la pudeur, l'intimité et l'intégrité des personnes côtoyées en sollicitant leur accord préalable, notamment dans les chambres (habillage, soins), aux toilettes et aux piscines. Éviter d'imposer, de brusquer ou de contraindre physiquement ou moralement ceux qui nous sont confiés et ceux qui nous aident.

8) Favoriser la qualité d'écoute et de dialogue avec la personne vulnérable, en gardant une juste distance et sans domination. Une juste distance et une posture adaptée, c'est se positionner à sa hauteur si la personne est en fauteuil ou s'asseoir sur une chaise à ses côtés si elle est alitée.

Avoir de l'empathie n'est pas solliciter des marques d'affection : ne pas chercher à séduire et ne pas se laisser séduire.

9) Éviter d'être seul avec une personne vulnérable, en favorisant un travail en équipe pour éviter toute suspicion. Les personnes malades ou handicapées sont souvent à la recherche de marques d'humanité voire d'affection : il nous faut être vigilants en veillant à rester à une juste distance et si possible visibles de tiers lors de nos échanges. Demander de l'aide si nécessaire.

10) Acquérir des compétences et de bonnes pratiques afin de bien accompagner les personnes, en sollicitant les bénévoles expérimentés et en participant aux formations proposées par vos régions ou votre service.

Enfin, il est demandé dans tous les cas, de faire preuve de justesse et de discrétion pour respecter la vie privée de chacun et la présomption d'innocence.

Moi, _____, le ____ / ____ / 2026,

- je m'engage à suivre cette charte pour le bien de tous
- je certifie n'avoir jamais été condamné et ne pas être mis en cause pour des infractions à caractère sexuel ou liées aux mineurs et personnes vulnérables
- j'ai conscience que tout manquement de ma part à cette charte entraînerait une sanction par la Direction du Rosaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate du Pèlerinage.

Signature :

La protection des personnes vulnérables dépend de la vigilance de tous, nous avons le devoir de signaler tout manquement à ces règles.

Si vous êtes victime ou témoin de gestes inappropriés ou de paroles déplacées pendant le Pèlerinage, ne le gardez pas pour vous, contactez la Cellule écoute mise en place :



07 85 38 93 11